

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 472

présenté par

M. Giletti, M. Allisio, Mme Grangier, M. Falcon, Mme Auzanot, M. Buisson, M. Grenon, Mme Florence Goulet, M. Girard, M. Gillet, M. François, M. Frappé, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Rancoule, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taché de la Pagerie, M. Schreck, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, Mme Robert-Dehault, Mme Ranc, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Odoul, M. Rambaud, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Meizonnet, M. Loubet, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Bovet, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, Mme Levavasseur, Mme Lelouis, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Le Pen, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, M. Jacobelli, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, Mme Bordes, M. Boccaletti, Mme Blanc, M. Blairy, M. Chudeau, Mme Colombier, M. de Fournas, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Cousin, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, Mme Engrand, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Dogor-Such, Mme Roullaud, M. Gonzalez et Mme Galzy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

I. – Avant le 30 juin de chaque année, le ministre des armées fait état aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées de la défense nationale et des forces armées de la disponibilité technique opérationnelle.

II – Cette présentation donne lieu à un débat dans les commissions mentionnées au premier alinéa, afin d'estimer l'efficacité du maintien en condition opérationnelle.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'unique indicateur fourni par le ministère des Armées est celui de la disponibilité technique opérationnelle (DTO), qui module la disponibilité technique (DT) en fonction des besoins opérationnels. Or, cet indicateur permet d'estimer par exemple la marge dont disposent les armées pour s'entraîner, mais non l'efficacité du MCO. Au surplus, seuls des agrégats sont fournis par le ministère, de sorte qu'il n'est même pas possible au Parlement de connaître la DTO actuelle du Rafale ou de l'A400M, par exemple.

Une telle opacité, organisée par le ministère des Armées, est particulièrement préjudiciable en ce qu'elle empêche le Parlement d'exercer ses attributions constitutionnelles, à savoir le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques, en l'occurrence la politique relative au MCO.

Cette opacité est d'autant plus incompréhensible que les statistiques sur la DT étaient publiques il y a encore quelques années de cela et que certaines données – à savoir celles que le Gouvernement considère comme positives – sont diffusées par le ministère des Armées lui-même, ainsi que l'atteste la conférence de presse de l'ancienne directrice de la DMAé en mars 2022.